



FICHE TECHNIQUE n° 52

Parc écologique de Senlis ©CPIE des Pays de l'Oise

Aménager un parc urbain écologique et pédagogique

Sommaire

| | |
|--|----|
| Bon à savoir | 2 |
| La conception d'un parc écologique | 4 |
| Un espace pédagogique | 10 |
| Ressources | 14 |



Introduction

De nos jours, quatre français sur cinq vivent en milieu urbain. Même si la ville est très souvent perçue comme opposée à la nature, la qualité de la vie s'y est nettement améliorée depuis les années 1990. Toutefois, lorsque l'on interroge les populations citadines sur leurs besoins, celles-ci souhaitent voir davantage d'espaces verts en milieu urbain.

Qu'il s'agisse de parcs, de jardins, d'aires de loisirs et de sport, de sentiers, de rives ou de simples accotements végétalisés, les espaces de verdure tiennent une place prépondérante dans le bien-être des habitants. La couleur verte apaise, tandis que la beauté des plantations et la diversité des végétaux offrent un paysage agréable à contempler, surtout pour un citadin, privé de ce genre de vue au quotidien. Les espaces verts encouragent également les activités physiques, à travers les promenades à pied ou à vélo. De plus, ces lieux publics favorisent la cohésion sociale car ils sont des points de rencontre permettant de partager et de créer des liens entre les habitants. En outre, les espaces verts influencent positivement le comportement de ces derniers.

Dans ce contexte, la transformation des parcs urbains dépasse désormais les questions liées au mobilier, aux aires de jeux ou à la modernité du matériel utilisé. Il s'agit aujourd'hui de **concevoir un parc urbain végétalisé, écologique et pédagogique.**

Votre commune possède un espace vert, mais vous ignorez comment y favoriser la biodiversité et en faire un lieu pédagogique où apprendre à observer et cohabiter avec la faune et la flore ? Créer ou réaménager un espace vert collectif nécessite de se poser les bonnes questions : à quelles problématiques doit-il répondre ? Quelle est la typologie du public à accueillir ? Quelles sont les fonctionnalités que l'on souhaite proposer ? Cette fiche technique vous présente les éléments cruciaux pour réussir l'aménagement d'un espace vert, écologique et pédagogique.



Un rôle dans le développement durable des villes

Les villes sont confrontées à un certain nombre de problèmes environnementaux, tels que la pollution atmosphérique, l'érosion de la biodiversité, le réchauffement urbain, ou encore les épisodes de températures extrêmes. Véritables usines biologiques, les espaces verts soutiennent le développement durable des villes en assurant diverses fonctions, permettant ainsi de faire face à ces problématiques.

Une réduction de la pollution

Les pics de pollution sont de plus en plus courants dans les villes. Les végétaux, et tout particulièrement les arbres, contribuent à réduire la pollution atmosphérique en agissant comme des filtres pour certains des polluants atmosphériques les plus nocifs. Les végétaux piègent les particules atmosphériques qui, entraînées par la pluie, finissent par tomber au sol. Par exemple, un mètre carré d'espace vert peut retenir jusqu'à 200 grammes par an de particules nuisibles pour la santé. De par leur capacité à absorber les métaux lourds, certaines plantes constituent de puissants dépolluants de l'air, des sols et des eaux. Par conséquent, les végétaux sont de plus en plus utilisés pour la décontamination et la protection biologique des sites urbains. Par exemple, le Lierre grimpant a la capacité d'absorber et de filtrer des particules tout au long de l'année.



La régulation des températures

Tandis que les décennies récentes ont été marquées par l'augmentation de la fréquence des vagues de chaleur, il n'est pas rare d'entendre dire qu'il fait plus chaud en ville qu'à la campagne. En effet, un microclimat surplombe les agglomérations. Ce phénomène, appelé « îlot de chaleur urbain », est dû à la rétention de la chaleur par le béton et le goudron. Cet emmagasinement de chaleur est fortement réduit par l'ombre apportée par les arbres.

L'amélioration de la gestion de l'eau

L'urbanisation imperméabilise les sols, ce qui oblige les communes à déployer un réseau artificiel d'évacuation et d'assainissement des eaux pluviales. En cas de fortes pluies, il arrive que ces réseaux soient rapidement surchargés, favorisant ainsi les inondations. À l'inverse, les sols végétalisés sont perméables et facilitent l'infiltration d'une partie des eaux pluviales dans le sol. Tout en réduisant le risque d'inondation en ville, les espaces verts permettent également un approvisionnement des nappes phréatiques en eaux propres, filtrées naturellement par la terre.



LA CONCEPTION D'UN PARC ECOLOGIQUE

Lorsqu'un parc urbain est mal conçu (peu attractif, mal agencé, etc.), et particulièrement quand celui-ci est de taille conséquente, ce dernier peut être utilisé de façon non souhaitable et finir par faire fuir le public. Pour éviter ce problème, il est nécessaire de délimiter des espaces dédiés à chaque type d'usages et d'utilisateurs.

Les collectivités ont un rôle important à jouer pour présenter et expliquer les choix liés à la création ou au réaménagement d'un espace vert. Afin de répondre aux besoins du public visé, il est indispensable de lui donner l'opportunité de s'exprimer sur ses attentes et de l'inviter à s'impliquer dans les travaux d'aménagement.

Les clés de la réussite

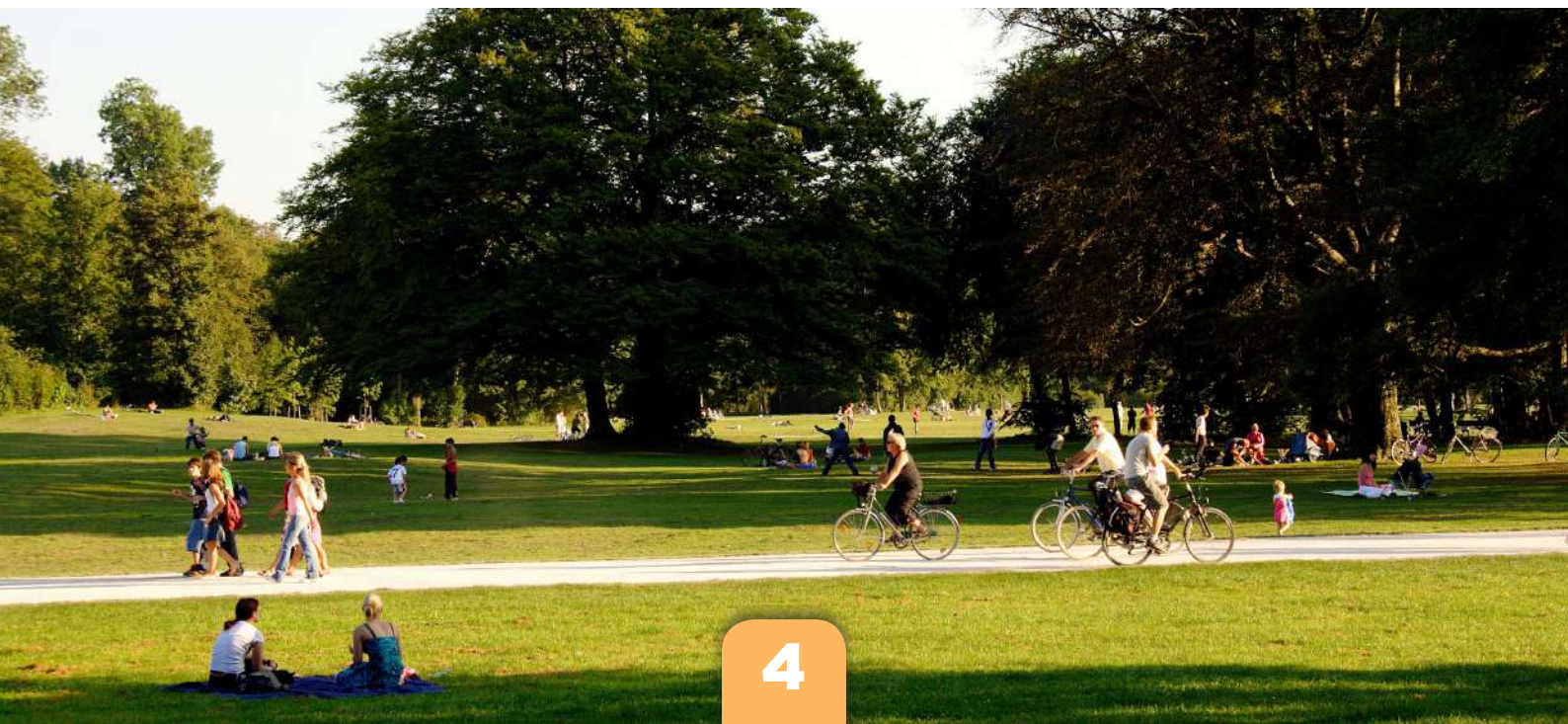


Réfléchir le projet

Lorsqu'une commune souhaite offrir à ses habitants un parc urbain, il est préconisé de réaliser une étude de faisabilité en amont :

- recenser les espaces verts vacants dans le quartier,
- évaluer les ressources naturelles locales (en faisant appel à une association de protection de la biodiversité par exemple),
- présenter la trame du projet aux acteurs institutionnels, culturels et associatifs du territoire afin d'avoir un avis extérieur et d'estimer par exemple les possibilités d'aides financières diverses.

Pour rendre le projet concret, il est avant tout important de le définir : le public concerné, les besoins et attentes, les objectifs, les potentiels partenaires, le budget et les éventuelles activités qui y seront proposées. Réfléchir à la dimension pédagogique d'un espace en amont des travaux est essentiel afin de l'aménager au mieux pour atteindre les objectifs et répondre aux attentes des usagers.





Créer des partenariats

Des partenariats peuvent se créer avec des acteurs publics (communes voisines, écoles, collectivités territoriales, etc.) et des associations ou des acteurs privés (entreprises partenaires, utilisation de terrains privés, etc.), afin de co-construire le cadre du projet et de développer des activités. Il peut s'agir de partenariats afin de développer les financements du parc mais aussi de possibilités d'animation d'activités.

Un accompagnement peut être réalisé par l'URCPIE des Hauts-de-France (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) sur les projets de création ou de réaménagement de parcs écologiques et pédagogiques, en :

- participant aux réunions de concertation avec les différentes parties prenantes pour affiner le projet,
- amenant des conseils sur la conception du parc,
- proposant des animations pédagogiques et ateliers participatifs,
- mettant en réseau les différents acteurs publics.

L'accompagnement est variable, selon les besoins exprimés (retrouvez les contacts dans la rubrique "Ressources" en fin de document).



Rendre le site accessible à tous



Un parc urbain est un lieu composé de différentes zones s'adressant aux usagers de tous âges. Des aménagements pour la faune y côtoient des aménagements sportifs, des parcours santé adaptés aux séniors et aux plus jeunes, ainsi que des aires de jeux pour les plus petits.

Cet espace vert doit être aménagé avec des équipements inclusifs, permettant d'accueillir les personnes en situation de handicap et celles à mobilité réduite. Le mobilier urbain, composé de matériaux éco-responsables, doit être robuste et confortable. De plus, il faut veiller à ce que les différentes zones du parc ne soient pas simplement disposées les unes à côté des autres, mais qu'elles soient également ouvertes les unes aux autres, afin de favoriser les interactions entre les différents usagers.



Prévenir les risques sanitaires

Chutes, allergies, espèces urticantes, etc. Les risques pour les usagers d'un espace vert existent et il est de la responsabilité de la collectivité de les éviter. Les collectivités doivent tout d'abord sécuriser les abords des bassins et concevoir des zones faciles à parcourir pour les seniors et personnes handicapées, par exemple en choisissant les matériaux adéquats pour le revêtement du sol. Le choix des plantes et essences d'arbres est également crucial pour éviter de potentiels désagréments.



Communiquer auprès des habitants



Des actions d'information et de communication aux habitants et aux scolaires facilitent l'acceptation des changements réalisés sur une commune. Qu'il s'agisse de la mise en place de la gestion différenciée avec le retour des adventices sur l'espace public, ou encore de nouveaux aménagements sur un parc urbain, il est très important de communiquer ces nouveaux éléments aux habitants.

Il est courant de diffuser des articles dans la presse locale, par exemple pour présenter l'utilité des insectes pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons...) dans le fonctionnement de la nature ; insectes que chacun peut observer dans les parcs publics.

Conseil CPIE

Plus le parc sera visuellement attractif et spatialement diversifié, plus les visiteurs seront nombreux ! L'entrée du parc doit être particulièrement soignée et chaleureuse (pancarte, fleurs...).



Des aménagements en faveur de la biodiversité

L'aménagement des espaces verts doit répondre aux nombreux enjeux écologiques existants (sols, eau, biodiversité, pollutions, déchets) tout en offrant un paysage esthétique. En cela, la conception écologique dépasse le champ des seuls bienfaits pour le public et concerne également la préservation de la faune et de la flore.

En prenant en compte les enjeux écologiques, ainsi que les caractéristiques et usages de chaque zone, on obtient une grande diversité de paysages sur le parc ; on favorise ainsi la biodiversité.

On parle de "**l'éco-potentialité**" d'un lieu, qui se traduit par une conception favorable à la fois à la biodiversité actuelle, mais aussi à la potentielle biodiversité future. On se base alors sur la biodiversité antérieure des territoires et leur possible recolonisation par des espèces ayant disparu, suite à des conditions environnementales défavorables induites par l'homme.

Offrir un habitat naturel aux espèces sauvages

Au sein des espaces urbains, les espèces sauvages doivent faire face à un certain nombre de stress environnementaux (pollution de l'air, éclairage nocturne, trafic routier...). Dans un milieu aussi contraignant, il est important de créer des milieux favorables à l'installation des espèces, où elles pourront trouver toutes les ressources nécessaires à leur survie et se reproduire.

Pour se faire, voici quelques éléments à prendre en compte dans l'aménagement des espaces verts :

- diversifier les essences et les strates végétales, pour favoriser le développement d'un maximum d'espèces ;
- implanter des points d'eau ;
- choisir des arbres, arbustes et plantes locales, tout en privilégiant les espèces mellifères (production de nectar et de pollen en quantité) ;
- planter des arbustes à baies ;
- laisser quelques zones du parc en fauche tardive ;
- ne pas introduire de poissons dans les mares ;
- laisser du bois mort (branchages, chablis au sol et troncs morts en chandelle) pour favoriser les espèces dont la survie en dépend (pics, insectes xylophages, ...) ;
- etc.

En diversifiant le milieu, celui-ci devient attractif pour un plus grand nombre d'espèces végétales et animales. Elles s'y développent et constituent une source de déploiement de la biodiversité sur le site.

Zoom sur la gestion différenciée



La gestion différenciée consiste à réduire les interventions sur certains espaces verts. Cette approche raisonnée remet en question le tout horticole, sans toutefois le bannir. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, en tenant compte des besoins de la faune et de la flore et de l'utilisation qui est faite de l'espace.

Ce mode de gestion permet de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation d'intrants :

- en prévenant les besoins en désherbage (paillage, engazonnement...),
- en mettant en place des techniques alternatives de désherbage (désherbage mécanique, thermique ou manuel),
- en laissant la végétation spontanée réinvestir certains lieux.

La gestion différenciée est doublement avantageuse. En plus de favoriser la **diversité biologique**, d'améliorer la qualité du paysage et la santé des sols, il s'agit d'une méthode qui répond également à des préoccupations économiques.

Installer des gîtes artificiels

Outre les milieux végétalisés favorables à la petite faune, il est possible de créer des habitats artificiels pour héberger des espèces sauvages particulières. Il peut s'agir de nichoirs à oiseaux, de murets pour certains reptiles et insectes, de gîtes à chauve-souris, d'abris à hérissons, etc. Leur installation peut être très variable, selon les espèces concernées par l'abri. Par exemple, un hôtel à insectes sera implanté non loin d'un parterre de **fleurs mellifères** (riches en pollen et nectar). Ces équipements sont toutefois souvent très spécifiques à une espèce.



Pour favoriser la recolonisation des lieux par l'avifaune, des **nichoirs à oiseaux** peuvent être placés au niveau des arbres ou des murs. Ils doivent être posés entre 3 et 6 mètres du sol, et une densité d'un nichoir par hectare doit être respectée afin de prendre en compte les mœurs de territorialité de certains oiseaux. Chaque espèce a ses préférences. Par exemple, la Bergeronnette grise affectionne les nichoirs semi-ouverts tandis que la Mésange charbonnière préfère les nichoirs de type « boîte aux lettres » ou « à balcon ».

En ce qui concerne les reptiles, le simple fait de mettre en place des **murets en bordure des haies** participe à la préservation de ces espèces.

L'installation d'autres abris est également envisageable, tels que des **abris à Hérisson d'Europe** placés au niveau des haies.



Gérer les eaux pluviales

Plusieurs aménagements permettent une gestion efficace des eaux pluviales, et ainsi favoriser l'infiltration dans les sols et prévenir d'éventuelles inondations. Parmi elles :

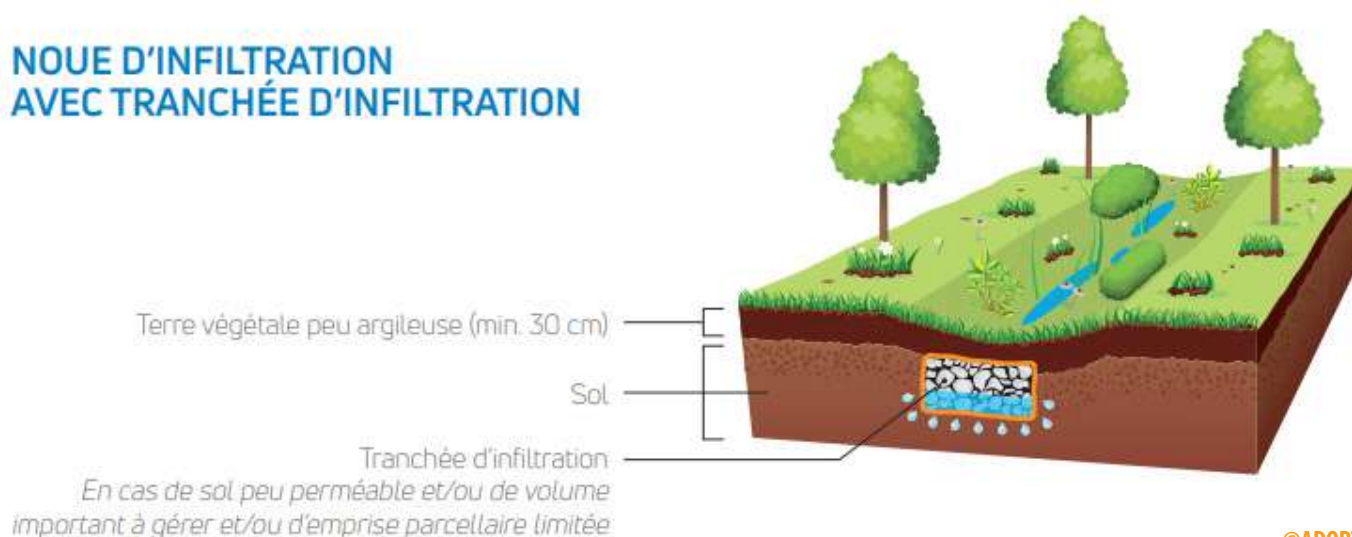
- L'implantation de haies :

Outre le fait que la haie est un élément indispensable pour la biodiversité (ressources alimentaires et abris pour la faune), celle-ci présente un réel intérêt hydraulique. Elle ralentit les ruissellements, retient les sédiments et les matières actives. Son système racinaire favorise l'infiltration. Les tiges de la haie freinent les ruissellements. Cette diminution de la vitesse favorise l'infiltration et la sédimentation des particules. Les espèces locales sont privilégiées : Cornouiller sanguin, Troène commun, Erable champêtre, arbres fruitiers...

- La création de noues enherbées :

Une noue est une sorte de fossé peu profond et large, qui recueille provisoirement de l'eau de ruissellement. La noue enherbée a pour fonction de guider, épurer et stocker les eaux de ruissellement. Elle permet aux sédiments de se déposer et la rétention d'une pluie modérée. La terre doit être tassée pour résister à l'incision de l'eau dans le sol et ainsi éviter l'arrachement. La largeur de la noue est comprise entre 3 et 5 m. Le ralentissement des débits et le stockage des sédiments sont assurés si la végétation reste maintenue à une hauteur de 10 à 15 cm maximum.

NOUE D'INFILTRATION AVEC TRANCHÉE D'INFILTRATION



©ADOPTA

Si en milieu urbain les espaces verts permettent de favoriser la biodiversité, ils ont également un rôle pédagogique important. En effet, exceptés quelques espèces communes telles que les moineaux ou les pigeons, les habitants des villes ne sont pas habitués à croiser des espèces sauvages dans leur quartier. La flore ou la faune sont des éléments qui suscitent souvent des doutes, voire des frayeurs, quant à leur présence. Pour sensibiliser les habitants à l'évolution de la biodiversité en ville, il est alors essentiel de les rassurer vis-à-vis de la présence des espèces sauvages et de leur expliquer l'intérêt des nouvelles pratiques d'entretien.

Les clés de la réussite

Un parc urbain est avant tout un espace partagé, qui favorise l'inclusion et la rencontre intergénérationnelle et où sont proposées de multiples zones d'activités. Ces zones diversifiées offrent la possibilité d'y développer de nombreuses activités ludiques et pédagogiques.

Des dispositifs d'information



L'aménagement d'un parc urbain est l'occasion de réaliser des sentiers pédagogiques, le long desquelles les promeneurs découvrent des panneaux éducatifs. Ces dispositifs sensibilisent des publics variés. C'est un premier contact et une première approche pour aborder la question de la nature en ville. Ces supports d'information permettent de faire connaître les espèces et les milieux, ainsi que les actions engagées par la collectivité. Ils permettent de mettre à la portée de tous des connaissances sur l'environnement et de faciliter

l'observation de la biodiversité de proximité. Ainsi, tout en s'enrichissant, les habitants sont amenés à accepter davantage la présence des espèces sauvages dans le paysage urbain et à adopter les comportements appropriés. Par exemple, des panneaux de communication permettent d'expliquer en quoi nourrir les cygnes et canards avec du pain leur est dommageable.

Des temps de rencontres

Pour faire vivre les lieux et leur apporter une dimension pédagogique, il est important de proposer des activités ludiques sur ceux-ci. Ces activités permettront d'offrir aux usagers des notions de base concernant la biodiversité : le cycle de vie des plantes, les interactions interdépendantes entre la faune et la flore, les saisons, etc.

Par exemple, proposer un atelier participatif sur la mise en place de nichoirs, peut amener les acteurs locaux à développer des sorties pédagogiques liées à l'avifaune. L'observation des oiseaux et l'écoute de leurs chants, accompagnés d'informations sur la caractérisation et les mœurs des oiseaux observés (habitat, nourriture, accouplement, etc.) permettent de créer un dynamisme autour de la biodiversité.

Les scolaires sont très souvent ciblés pour ce type d'activités pédagogiques. Toutefois, le grand public, les élus ou les autres acteurs du territoire peuvent également être des publics cibles.

Exemples d'activités pédagogiques à mettre en place sur le parc :

Des **ateliers participatifs**, accessibles aux petits et grands :

- plantations : massifs de plantes, arbres, arbustes, plantes potagères...
- création et installation de gîtes pour la faune (oiseaux, chauves-souris, insectes, hérissons),
- entretien des massifs fleuris,
- création d'un petit jardin potager ou de jardinières potagères,
- etc.

Ces aménagements collectifs seront valorisés par la proposition d'animations de découverte sur diverses thématiques :



- les insectes pollinisateurs,
- les plantes sauvages et comestibles,
- les interactions plantes-insectes,
- les animaux nocturnes,
- l'écosystème de la mare,
- la vie du sol,
- la gestion différenciée,
- les oiseaux des parcs et jardins,
- le land art,
- etc.

Zoom sur « les aires terrestres éducatives » (ATE)

Inspirées des aires marines éducatives nées en 2012, les aires terrestres éducatives ont vu le jour en 2018. Il s'agit de petits espaces naturels gérés de manière participative par des élèves de cycle 3 (CM1, CM2, 6e), accompagnés d'un enseignant et d'un acteur du domaine de l'éducation à l'environnement.

Les milieux concernés sont variés et peuvent se trouver à la campagne, en ville ou sur le littoral : parc urbain, friche, bois, mare, étang, prairie, rivière...

C'est l'occasion pour les élèves de découvrir leur territoire et ses acteurs territoriaux. C'est également souvent l'opportunité de faire des propositions aux élus dans le cadre d'un projet éco-citoyen où les élèves développent les compétences du programme scolaire (français, mathématiques, sciences...).

Durant l'année, ils travaillent sur la gestion et le suivi d'un milieu naturel, tels des gestionnaires. Ils mettent en place un travail de réflexion qui leur permet de réaliser un état des lieux concret du patrimoine naturel et culturel de leur site. Ce projet pédagogique est structuré autour de 3 piliers :

- Connaître : acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et culturel ;
- Vivre : découverte du territoire et de ses acteurs ;
- Transmettre : transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé.

La création d'un potager urbain collectif

Lorsque celui-ci est de taille conséquente, le parc urbain est l'endroit idéal pour offrir aux habitants la possibilité de s'initier au jardinage. Le jardin comestible permet d'aborder le rôle de la biodiversité dans notre quotidien et l'importance de sa présence jusqu'au cœur des villes. Ce qui a pour résultat de sensibiliser concrètement aux enjeux environnementaux.

La création d'un potager est une occasion de créer des rencontres intergénérationnelles, entre les aînés et les plus jeunes (par le biais des activités scolaires par exemple). Ensemble, ils participent à une action concrète et simple qui contribue au développement de la biodiversité sur leur commune.

Les résultats sont visibles par tous et valorisent grandement les participants. Les habitants se retrouvent autour d'une même activité, partagent les outils, les ateliers : c'est un réel moment culturel et convivial qui crée des liens sociaux de proximité. En amont du projet, des temps de discussion sur le fonctionnement du jardin pédagogique peuvent être envisagés, afin de mieux prendre en compte les représentations et les attentes de chacun. Créer une démarche participative permettra aux habitants de s'appropriier le jardin pour mieux faire vivre le projet. Associer chacun aux différentes étapes est donc primordial dans ce projet à la fois environnemental et solidaire.

Exemples d'activités à proposer sur le jardin comestible :

- plantations de légumes et de fruits (préparation du sol, plantations, arrosage, entretien et récolte),
- observation de la vie du sol,
- découverte des animaux auxiliaires des jardins,
- fabrication d'un refuge à insectes et d'un refuge à hérisson,
- découverte de la nature à travers les cinq sens,
- initiation à l'identification des plantes sauvages des jardins,
- etc.





Méru ©J.GENDRY – CPIE des Pays de l'Oise

Les éléments à prendre en compte pour créer un potager dans un parc urbain :

| | |
|-------------------------------|---|
| Taille | Il faut compter minimum 20 m ² pour la création du potager dans le parc. |
| Exposition et pente | Un terrain bien exposé vers le sud, horizontal et protégé des vents est idéal pour un potager. Attention : si la zone envisagée pour la mise en place du jardin est en pente, la gestion des eaux et la préservation des sols demanderont des méthodes culturales adaptées gourmandes en temps et en énergie (culture en terrasses ou en demi-lunes). |
| Temporalité | Si le potager est un projet éphémère (moins de 5 ans), il est important de s'assurer que l'ensemble des jardiniers en soient bien informé. |
| Profondeur de la terre | Que le potager soit en pleine terre ou hors-sol, il faut penser à la profondeur de la terre (30 cm minimum au-dessus de la roche-mère) et adapter le projet en fonction (arrosage, choix des plantes, etc.). En ville, de nombreux sols ont été transformés par des travaux et sont constitués d'une mince couche de terre sur un remblai. Des sondages à la bêche permettent de connaître la profondeur du sol et les caractéristiques de la couche de terre. Cet exercice préalable peut conforter sur la mise en place d'un potager ou au contraire l'exclure. |

Structures ressources

- Union régionale des CPIE Hauts-de-France**
 Adresse : 33 rue des victimes de Comportet - 02000 MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES
 Contact : 03 23 80 03 02 - contact@cpie-hautsdefrance.fr
 Site : www.cpie-hautsdefrance.fr
- CPIE des Pays de l'Oise**
 Adresse : 6/8 rue des Jardiniers – 60300 SENLIS
 Contact : 03 44 31 32 64 - contact@cpie60.fr
 Site : www.cpie60.fr
- CPIE des Pays de l'Aisne**
 Adresse : 33, rue des Victimes de Comportet- 02000 MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES
 Contact : 03 23 80 03 03 - cpie@cpie-aisne.com
 Site : www.cpie-aisne.com
- Agence de l'eau Seine-Normandie**
 Adresse : 2 Rue du Dr Camille Guérin – 60200 COMPIÈGNE
 Contact : 03 44 30 41 00 - dvo@aesn.fr
 Site : <http://www.eau-seine-normandie.fr/>
- Conseil régional des Hauts-de-France**
 Adresse : 151 Avenue du Président Hoover - 59000 LILLE
 Contact : <http://www.hautsdefrance.fr/contact/>
 Site : <http://www.hautsdefrance.fr/>
- Picardie Nature**
 Adresse : 233 Rue Eloi Morel - 80000 AMIENS
 Contact : 03 62 72 22 50 - contact@picardie-nature.org
 Site : www.picardie-nature.org
- Conservatoire Botanique National de Bailleul**
 Adresse : 13 Allée de la Pépinière - 80044 AMIENS CEDEX
 Contact : 03 22 89 69 78 – info@cbnbl.org
 Site : www.cbnbl.org
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Aisne**
 Adresse : 34 Rue Sérurier - 02000 LAON
 Contact : 03 23 79 00 03 - caue02@orange.fr
 Site : www.caue02.com
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise**
 Adresse : 4 Rue de l'Abbé du Bos - 60000 BEAUVAIS
 Contact : 03 44 82 14 14 – caue60@wanadoo.fr
 Site : www.caue60.com
- Office Français pour la Biodiversité**
 Adresse : 56 Rue Jules Barni – 80040 AMIENS CEDEX 1
 Contact : dr.hauts-de-france@ofb.gouv.fr
 Site : <https://ofb.gouv.fr/hauts-de-france>



Ressources documentaires

- URCPIE de Picardie (2017). Guide pratique : Pour une gestion durable des espaces publics en Picardie. 46p.
- URCPIE de Picardie (2017). Dossier documentaire n°07 : Qualité de l'air et urbanisme. 8p.
- URCPIE de Picardie (2017). Dossier documentaire n°08 : Changement climatique, solutions locales. 8p.
- URCPIE de Picardie (2017). Guide pratique : Objectif zéro-phyto : démarche pour des espaces publics sans phytosanitaire. 11p.
- URCPIE de Picardie (2017). Guide pratique : Objectif zéro-phyto : communiquer autour des changements. 8p.
- URCPIE de Picardie (2015). Fiche technique n°33 : Accueillir des abeilles dans son jardin ou sur son site pédagogique. 28p.
- URCPIE de Picardie (2018). Dossier documentaire n°11 : Désimperméabiliser... mais qu'est-ce que c'est ? 8p.
- URCPIE de Picardie (2015). Dossier documentaire n°01 : La nature en ville. 8p.
- URCPIE de Picardie (2011). Fiche technique du lierre n°09 : Labels et aides financières pour votre site pédagogique. 11p.
- URCPIE de Picardie (2011). Fiche technique du lierre n°11 : Adapter son site à l'accueil de publics en situation de handicap. 10p.
- CPIE Hauts-de-France (2019). Fiche technique n°46 : Techniques d'hydraulique douce : des solutions multifonctionnelles. 15p.
- CPIE de l'Aisne (2012). Fiche technique du lierre n°05 : Améliorer sa communication et valoriser ses actions. 15p.
- CPIE de l'Aisne (2007). Fiche technique du lierre n°01 : Sécurité et accueil de groupes. 8p.

- CPIE de l'Aisne (2007). Fiche technique du lierre n°03 : Accueil du public handicapé. 8p.
- LPO France et Eco Maires (2020). Protéger et valoriser le patrimoine naturel. Guide pratique de l'élu local. Service Éditions LPO, 32p.
- CAUE de l'Oise (2018). Gérer autrement. 2p.
- CAUE de l'Oise (2017). Quels végétaux pour quels aménagements ? 4p.
- CAUE de l'Oise (2018). Conseils pratiques pour l'embellissement et le fleurissement durable de l'Oise. 6p.
- CAUE de l'Oise (2019). Guide du fleurissement et embellissement durable des communes de l'Oise. 42p.
- Franck Jault et Alain Divo (2015). Gestion différenciée écologique des paysages, parcs et jardins. Le Moniteur Éditions, 150p.
- Franck Jault et Alain Divo (2013). Traité d'écopaysage - Gestion des parcs, jardins et paysages - production de biodiversité. Infographie et paysages Éditions, 214p.
- Céline Dubreuil (2006). La gestion harmonique dans les parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis. Biotope Éditions, 144p.
- CERDD (2005). Gestion différenciée des espaces verts, changeons de cultures. 19p.
- Parc naturel régional Oise - Pays de France (2014). Gestion du patrimoine arboré de nos villes et villages. 52p.
- ADOPTA (2019). Fiche technique n°1 : La noue d'infiltration. 2p.

